



PAR TÉLÉCOPIE
L'ORIGINAL SUIVRA PAR COURRIER

Le 2 février 2010

Monsieur Dany Henley
Secrétaire par intérim
Commission des transports et de l'environnement
Édifice Pamphile-Lemay, 3^e étage
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

N/Réf. : 360.00

Objet : Projet de loi n° 71, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives

Monsieur,

La Commission s'apprête à étudier dans les prochains jours le projet de loi n° 71, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives.

Nous souhaitons faire part à la Commission des transports et de l'environnement de notre appui aux modifications proposées qui prévoient la suspension immédiate d'une durée de 24 heures du permis de conduire pour les conducteurs ayant une alcoolémie entre 50 et 80 mg d'alcool par 100 ml de sang.

Nous considérons que l'amélioration du bilan routier dépend de plusieurs gestes concrets et que cette mesure constitue un des éléments dans l'atteinte de cet objectif.

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale qui représente les sociétés privées d'assurances habitation, automobile et entreprises du Canada. Ses sociétés membres représentent près de 90 % du marché de l'assurance de dommages au Canada.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Daniel Demers

DD/cc

800, Place-Victoria, bureau 2410, C.P. 336, Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 0A2
Téléphone : 514 288-1563 Télécopieur : 514 288-0753 www.bac-quebec.qc.ca

Représentant les compagnies qui assurent votre habitation, votre automobile, votre entreprise
Representing the companies that insure your home, your car, your business